

«Chantal Jouanno & Elisabeth Doineau - Droits des femmes et victimes de la traite des êtres humains : « Il est nécessaire de mettre en place davantage de moyens pour lutter contre la traite des êtres humains »»

04/05/2016

Chantal Jouanno & Elisabeth Doineau - Droits des femmes et victimes de la traite des êtres humains : « Il est nécessaire de mettre en place davantage de moyens pour lutter contre la traite des êtres humains »

Elisabeth Doineau, sénatrice de la Mayenne, et Chantal Jouanno, Présidente de la délégation aux droits des femmes, sont intervenues aujourd'hui lors du débat sur les conclusions du rapport sur les femmes et les mineur.e.s victimes de la traite des êtres humains.

Alors que Chantal Jouanno rappelait l'ampleur de ce phénomène en France et en Europe, Elisabeth Doineau a indiqué que « la traite des êtres humains est une négation absolue des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de dignité ».

Chantal Jouanno a souligné que les victimes de la traite sont d'abord des femmes et des mineur.e.s, victimes d'un trafic : « la traite des êtres humains rapporte chaque année 32 milliards de dollars et 3 milliards pour la seule Europe. C'est considérable, et presque en toute impunité ! ». Elle a insisté sur le lien qu'il existe avec les réseaux de criminalité organisée tels que « Daech ou Boko Haram ».

Outre la nécessaire adaptation de notre législation aux problématiques croissantes des mineur.e.s victimes de la traite et des mariages forcés, Chantal Jouanno a invité le Gouvernement « à faire de la lutte contre la traite des êtres humains une grande cause nationale et souhaite le lancement d'une campagne de sensibilisation du grand public aux différentes formes de traite ».

Elisabeth Doineau s'est inquiétée du « manque de moyens adaptés au cas de mineurs victimes de la traite des êtres humains » car « ils sont eux aussi des cibles privilégiées, du fait de leur vulnérabilité mais aussi de leur clandestinité ».

A titre d'exemple, « pourquoi ne pas lancer des MOOCs (Massive Open Online Courses) sur le site Internet de France Université Numérique destiné aux professionnels mais également au grand public sur cette problématique de la traite des êtres humains et en particulier des femmes et des mineurs ? » a ainsi demandé la sénatrice de la Mayenne.

« Nous devons rendre visibles ces anonymes ! » a martelé Elisabeth Doineau, qui soutient la proposition des rapporteures « de mettre en place un référent spécialisé au sein des parquets les plus concernés ».

« Viser l'incrimination pour traite des êtres humains permet de couvrir un champ et facilite la coopération internationale, comme le recours au mandat d'arrêt européen », a-t-elle conclu.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)